



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LUZECH**

Délibération

N° 2025_8_10

Convocation du 28 novembre 2025

Le quatre décembre 2025 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Gérard ALAZARD, Mme Delphine AZNAR, M. Pierre BALTENWECK, Mme Christine CALVO, M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Patrice CASTANIER, M. Benoît FABRE, Mme Christina GARRIGUES, Mme Lydie LAFON, Mme Sonia LEGLAIVE, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER, M. Pascal PRADAYROL.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Claudine AUDOIN

ÉTAIENT ABSENTS :

. .

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :

. .

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Patrice CASTANIER

LA SÉANCE SE POURSUIVANT

Délibération n° 2025_8_10 : Autorisation de recrutement d'agents recenseurs vacataires et modalités concernant leur rémunération dans le cadre de l'enquête de recensement de la population 2026

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les Communes sont en charge des opérations de recensement, tous les cinq ans. Ce travail est mené en collaboration avec les agents de l'INSEE. Une dotation de l'Etat vient compenser environ 61 % des frais engagés dans ce cadre par la Commune.

En 2026, la collecte auprès des habitants aura lieu du jeudi 15 janvier au samedi 14 février 2026. Une communication sera faite sur les différents supports municipaux afin d'en avertir la population.

Ces opérations nécessitent de recruter des agents recenseurs qui seront spécifiquement rémunérés pour cette mission.

En accord avec les préconisations de l'INSEE, quatre agents recenseurs vacataires seront recrutés.

Les agents recenseurs seront recrutés **du 05 janvier 2026 au 20 février 2026 inclus** et exerceront leurs missions sur le territoire de la commune, au vu du ou des districts qui leurs seront alloués par le coordonnateur et sous son autorité du comme suit :

- **Du 05 janvier 2026 au 14 janvier 2026 : formations et tournée de reconnaissance**
 - Participer aux formations dédiées dans le cadre du recensement
 - Effectuer la tournée de reconnaissance
- **Du 15 janvier 2026 au 14 février 2026 : enquêtes de recensement**
 - Déposer les questionnaires
 - Expliquer et encourager la réponse dématérialisée du formulaire d'enquête
 - Récupérer le questionnaire dans les délais impartis et vérifier qu'ils sont complets ou aider à les remplir si besoin
 - Tenir à jour un carnet de tournée
 - Rendre compte de l'avancement de leur travail 2 fois par semaine et faire état des situations particulières au coordonnateur
 - Restituer les documents au coordonnateur au fur et à mesure de la collecte
- **Du 15 février 2026 au 20 février 2026 : classement des documents**
 - Achever le classement des documents

Les agents recenseurs devront donc être disponibles du 05 janvier 2026 au 20 février 2026.

Il est proposé de fixer leur rémunération selon le dispositif suivant :

- Forfait brut : 800 € ;
- 2 Demi-journée de formation : 30 € brut par séance ;
- Forfait indemnité kilométrique pour les districts 1 et 3 : 50 € brut ;
- Forfait indemnité kilométrique pour les districts 2 et 4 : 25 € brut ;
- Bonus si 70 % du recensement est effectué le 31/01/2026 : 100 € brut ;
- Bonus si 100 % du recensement est effectué le 14/02/2026 : 100 € brut.

A titre indicatif, et en moyenne, un agent recenseur devrait percevoir entre 890 € et 900 € nets pour l'ensemble des travaux liés au recensement. Ce montant varie en fonction de l'investissement de l'agent. Le salaire est versé en une seule fois à l'issue de la campagne, soit à la fin du mois de février 2026.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter 4 vacataires pour la période allant du 05 janvier 2026 au 20 février 2026 inclus afin de réaliser les opérations de recensement ;
- De décider de fixer la rémunération des agents recenseurs vacataires comme stipulé ci-dessous :
 - Forfait brut : 800 € ;
 - 2 Demi-journée de formation : 30 € brut par séance ;
 - Forfait indemnité kilométrique pour les districts 1 et 3 : 50 € brut ;
 - Forfait indemnité kilométrique pour les districts 2 et 4 : 25 € brut ;

- Bonus si 70 % du recensement est effectué le 31/01/2026 : 100 € brut ;
- Bonus si 100 % du recensement est effectué le 14/02/2026 : 100 € brut.
- D'autoriser Monsieur le Maire à nommer par arrêté les agents recenseurs selon les conditions susvisées ;
- D'indiquer que les crédits nécessaires seront prévus et inscrits au budget primitif de l'exercice 2026. Une dotation forfaitaire pour le recensement sera allouée à la collectivité et inscrite au budget 2026 au chapitre 74 compte 7484 - Dotation de recensement pour un montant de 3 295 €.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à recruter 4 vacataires pour la période allant du 05 janvier 2026 au 20 février 2026 inclus afin de réaliser les opérations de recensement ;
- **De décider** de fixer la rémunération des agents recenseurs vacataires comme stipulé ci-dessous :
 - Forfait brut : 800 € ;
 - 2 Demi-journée de formation : 30 € brut par séance ;
 - Forfait indemnité kilométrique pour les districts 1 et 3 : 50 € brut ;
 - Forfait indemnité kilométrique pour les districts 2 et 4 : 25 € brut ;
 - Bonus si 70 % du recensement est effectué le 31/01/2026 : 100 € brut ;
 - Bonus si 100 % du recensement est effectué le 14/02/2026 : 100 € brut.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à nommer par arrêté les agents recenseurs selon les conditions susvisées ;
- **D'indiquer** que les crédits nécessaires seront prévus et inscrits au budget primitif de l'exercice 2026. Une dotation forfaitaire pour le recensement sera allouée à la collectivité et inscrite au budget 2026 au chapitre 74 compte 7484 - Dotation de recensement pour un montant de 3 295 €.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
15	Présents : 14 Procurations : 0	Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

REÇU EN PREFECTURE LE : 05/12/2025	Pour expédition conforme, Le Maire,
DATE DE MISE EN LIGNE : 05/12/2025	Monsieur Bernard PIASER